

## FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

Page 1 of 6

### HX439N/NC

Révision 15  
Date de révision 11-Jun-2008

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom du produit** HX439N/NC  
**Société** Robnor Resins Ltd  
Hunts Rise  
South Marston Park  
Swindon  
Wiltshire  
SN3 4TE  
support@robnor.co.uk  
www.robnor.co.uk  
**Téléphone** +44 (0)1793 823741  
**Télécopie** +44 (0)1793 827033  
**Numéro de téléphone en cas d'urgence** +44 07831 130543

#### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS.

**Risques majeurs** Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Risque possible d'altération de la fertilité. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

#### 3 . COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

##### Composants dangereux

	Conc.	CAS	EINECS	Symboles/Phrase(s) de risque
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	60-70%	2855-13-2	220-666-8	Xn; R21/22 C; R34 R43 R52/53
SALICYLIC ACID	1-10%	69-72-7	200-712-3	Xi;R36 Xi;R37 Xi;R38
Xylene (Xylènes (tous isomères))	0.5-1%	1330-20-7	215-535-7	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
N-aminoethylpiperazine	10-20%	140-31-8	205-411-0	Xn; R21/22 C; R34 R43 R52/53
Nonylphenol	10-20%	25154-52-3	246-672-0	Repr Cat 3; R62 Repr Cat 3; R62 Xn; R22 C; R34 N; R50/53

#### 4. PREMIERS SECOURS

**Contact avec la peau** Provoque des brûlures. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.

**Inhalation** Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin.

**Ingestion** (Se) rincer abondamment la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

## HX439N/NC

Révision 15  
Date de révision 11-Jun-2008

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Agent d'extinction</b>	Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Produit chimique sec. Vaporisateur d'eau. Ne PAS utiliser ... Jet d'eau.
<b>Risques d'incendie</b>	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
<b>Matériel de protection</b>	Porter : Appareil respiratoire autonome.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

<b>Précautions personnelles</b>	Porter un équipement de protection approprié. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Évacuer le personnel vers une zone sûre. Éliminer toutes les sources d'ignition.
<b>Précautions environnementales</b>	Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec un produit absorbant inerte.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

<b>Manipulation</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et les sources d'ignition. Porter un équipement de protection approprié. Utiliser dans un espace bien ventilé.
<b>Stockage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans le récipient d'origine.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Limites d'exposition**

Xylene  
(Xylènes (tous isomères))

VME ppm: 100  
VLE ppm: 150  
Observations: -  
FT No: 77

VME mgm<sup>3</sup>: 435  
VLE mgm<sup>3</sup>: 650  
TMP No: 4 bis, 84

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	Porter : Équipement respiratoire adapté.
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc .
<b>Protection des yeux</b>	En cas d'éclaboussement, porter : Écran facial. Lunettes de protection réglementaires.
<b>Matériel de protection</b>	Porter des vêtements de protection. Chaussures de sécurité. Laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Description</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Ammoniacale.
<b>Point d'éclair</b>	100°C
<b>Pression de vapeur</b>	1.00 mmHg at 21°C
<b>Densité relative</b>	0.9

**HX439N/NC**Révision 15  
Date de révision 11-Jun-2008**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, étincelles et flammes nues.
<b>Produits à éviter</b>	Acides forts et bases fortes. Agents oxydants puissants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
<b>Corrosivité</b>	Provoque des brûlures. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
<b>Sensibilisation</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Exposition répétée ou prolongée</b>	Éviter toute exposition prolongée ou répétée.
<b>Toxicité reproductive</b>	R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R62 - Risque possible d'altération de la fertilité.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

<b>Écotoxicité</b>	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Dégradabilité</b>	Difficilement biodégradable.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>Informations générales</b>	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID**

ONU 2289	Groupe de III conditionnement
Catégorie 8	N° Id danger: 80
Nom de transport exact	ISOPHORONEDIAMINE .

**IMDG**

ONU 2289	Groupe de III conditionnement
Catégorie 8	Polluant marin .
Code EmS F-A S-B	

**IATA**

ONU 2289	Groupe de III conditionnement
Catégorie 8	Risque - supplémentaire
Instructions de conditionnement (Cargo)	Quantité maximale 60 L
Instructions de conditionnement (Passager)	Quantité maximale 5 L

## HX439N/NC

Révision 15  
Date de révision 11-Jun-2008

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Symboles

C - Corrosif; N - Dangereux pour l'environnement



### Phrase(s) de risque

R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
 R34 - Provoque des brûlures.  
 R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R62 - Risque possible d'altération de la fertilité.  
 R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Phrase(s) S

S24 - Éviter le contact avec la peau.  
 S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec [].  
 S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
 S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
 S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## HX439N/NC

Révision 15  
Date de révision 11-Jun-2008

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte des phrases de risques présentées en Section 3.

R10 - Inflammable.  
R20/21 - Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R22 - Nocif en cas d'ingestion.  
R34 - Provoque des brûlures.  
R36 - Irritant pour les yeux.  
R37 - Irritant pour les voies respiratoires.  
R38 - Irritant pour la peau.  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R62 - Risque possible d'altération de la fertilité.

### Informations générales

IT SHOULD BE NOTED THAT THIS PRODUCT IS INTENDED FOR USE WITH A RESIN DESIGNATED BY ROBNOR RESINS. THE CORRESPONDING SAFETY DATA FOR THAT RESIN MUST BE STUDIED ALONG WITH THE DATA ON THIS SHEET PRIOR TO USE. USING RESINS WHICH HAVE NOT BEEN SUPPLIED AND/OR RECOMMENDED BY ROBNOR RESINS FOR USE WITH THIS PRODUCT IS POTENTIALLY HAZARDOUS AND SHOULD NOT BE CONTEMPLATED.

Safety instructions and operating procedures for specified tasks must be written, communicated and enforced. These will include:

- \*\*Provision of hazard information and training of personnel based on operating procedures and safety data sheets, together with instructions on how to avoid exposure.
- \*\*Assessment of the risk of exposure and contact after all reasonable practical steps have been taken to avoid exposure, selection of suitable personal protective equipment and implementation of an appropriate programme.
- \*\*Provision of facilities for washing, storage of clothing and skin care and promotion of their use.
- \*\*Close supervision to identify failure in the performance of process controls or in following operating instructions, the occurrence of irritation and inadequate use of personal protective equipment. Assessment should also be made of the need for industrial personal hygiene and medical surveillance, and provision of appropriate services.

Occupational dermatitis contracted during exposure to resin systems is a reportable disease under Schedule 3 of the RIDDOR regulations (UK). Form F2508A available from the HSE should be used for such notification.

It is a statutory requirement that Medical Supervision is carried out when using products, which can cause an identifiable disease, there is reasonable likelihood that the disease may occur under the particular conditions of work and there are valid techniques for detecting indications of the disease.

The Safety Data Sheet was compiled using information gathered concerning its individual components. We know no synergistic effects but we cannot exclude the existence of such effects.

If this product is to be machined in any way then the toxicological information in Section 11 and the information concerning respiratory protection in Section 8 should be noted.

### Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :

# HX439N/NC

Révision 15  
Date de révision 11-Jun-2008

- 11 - toxicité aiguë.
- 11 - corrosivité.
- 11 - exposition répétée ou prolongée.